

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Convocation : 21/01/2022
Affichage compte rendu : 01/02/2022
Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA
Présents : 32 SECRÉTAIRE : Monsieur RAHMOUNI

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Edwige MOIOLI ; Monsieur Jonathan LONOCE ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Brigitte CHECCHINI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Madame Dalila ALLALI
Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE
Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Tarik KHEDDACHE

Monsieur le maire demande à l'administration de procéder à l'appel.

Présents : 32 - Procurations : 3

Monsieur le maire propose Monsieur RAHMOUNI comme secrétaire de séance. Le conseil municipal le nomme à l'unanimité.

N°1

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 27 VOIX POUR,

8 VOIX CONTRE

Madame CHARNAY ; Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ;
Monsieur LONOCE ; Madame DIOP ; Monsieur SEMARI ;
Madame CHECCHINI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2022 ;
- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

N°2

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT AVEC L'ETAT ET LA MÉTROPOLE DE LYON

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 32 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS**

Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'APPROUVER le contrat de relance du logement, joint en annexe à la présente délibération, à signer avec l'État et la Métropole de Lyon ;
- D'AUTORISER monsieur le maire, ou son représentant, à signer ce contrat ainsi que toutes pièces, actes et documents y afférents ;
- D'AUTORISER monsieur le maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- DE DIRE que les recettes seront imputées sur le budget de la commune.

N°3

CONVENTION DE FINANCEMENT APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de financement Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, ci-jointe ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention.

N°4

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'installation du conseil municipal des enfants et ses modalités mentionnées dans le règlement de fonctionnement joint à la présente ;
- D'ALLOUER un budget de fonctionnement au CME qui sera inscrit au budget de la commune.

N°5

**RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX LEÇONS OU
ÉTUDE SURVEILLÉE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- DE RETRIBUER des heures supplémentaires dans le cadre du service d'études surveillées effectuées pour le compte de la commune de Givors par le personnel enseignant ;
- D'APPLIQUER les taux de rémunération maximum en vigueur autorisés ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur le budget de la commune.

N°6

REMBOURSEMENTS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'EXONERER par remboursement les parents qui, à la suite du changement de système, n'ont pas résilié l'inscription de leurs enfants sur le nouveau portail famille avant les activités et qui se sont vu facturer une absence injustifiée, dont la liste figure en annexe ;
- D'EXONERER par remboursement les 3 familles dont la liste figure en annexe concernant les activités extrascolaires ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget compte 65888.

N°7

PLAN D' ACTIONS RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES ET HOMMES

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE de la présentation du plan d'actions 2022-2024 ci-joint, relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

N°8

AIDE FINANCIÈRE FORFAITAIRE POUR DES SÉJOURS ET SORTIES À LA MONTAGNE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise en place des aides forfaitaires ci-dessus, pour des séjours et sorties à la montagne ;
- DE FIXER les montants des aides conformément à la présente délibération ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer une convention avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°9

CONVENTION DE PARTENARIAT ORCHESTRE DEMOS LYON MÉTROPOLE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de partenariat pluriannuelle ci-jointe entre la ville de Givors, la ville de Lyon et les centres sociaux Camille Claudel/Jacques Prévert, visant à acter les partenariats décrits ci-dessus ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention.

N°10

CONVENTION TOODEGO PARTENARIAT MÉTROPOLE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune au projet « Toodego » ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat pour le guichet numérique métropolitain ci-jointe ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur le budget de la commune.

N°11

TARIFICATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES VENTES AU DÉBALLAGE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 34 VOIX POUR**

1 ABSTENTION

Monsieur SEMARI

DÉCIDE

- DE CRÉER un tarif concernant l'occupation du domaine public pour la tenue de vides greniers, brocantes et autres braderies sur le domaine public de la commune à compter du 15 février 2022 ;
- DE DIRE que les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général pourront bénéficier de deux gratuités par année civile ;
- DE DIRE que toute occupation illégale du domaine public fera l'objet d'une indemnisation compensant les revenus que la commune aurait pu recevoir d'une occupation régulière.

N°12

**PROTOCOLE D'ACCORD INDEMNISATION SINISTRE ENVOLEMENT DES COUVERTINES
DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES DUCLOS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER le principe de la transaction et les termes du protocole d'accord transactionnel ci-joint, établi entre la commune de Givors, Comptoir des Revêtements et SMABTP, pour le règlement du sinistre des couvertines de l'école Jacques Duclos à Givors ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer ledit protocole d'accord transactionnel et à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à son exécution.

N°13

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'ADOPTER la liste des contribuables proposée.

N°14

DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus, ainsi que ses modalités d'exercice ;
- DE DIRE que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

N°15

CRÉATION D'UN SECOND POSTE DE COLLABORATEUR DE CABINET

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 27 VOIX POUR**

8 ABSTENTIONS

Madame CHARNAY ; Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ;
Monsieur LONOCE ; Madame DIOP ; Monsieur SEMARI ;
Madame CHECCHINI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE FIXER à 2 le nombre de postes de collaborateur de cabinet à temps complet ;
- D'INSCRIRE au budget 2022 les crédits autorisant la création de ce poste au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».

N°16

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 27 VOIX POUR**

8 ABSTENTIONS

Madame CHARNAY ; Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ;
Monsieur LONOCE ; Madame DIOP ; Monsieur SEMARI ;
Madame CHECCHINI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs présenté ;
- DE CREER, MODIFIER ou SUPPRIMER des emplois permanents dans les conditions exposées ci-dessus ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°17

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 32 VOIX POUR**

3 ABSTENTIONS Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes.

N°18

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT GIVORS MÉTROPOLÉ (SAGIM) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 32 VOIX POUR**

3 ABSTENTIONS Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2020 de la Société d'Aménagement Givors Métropole (SAGIM).